

Annexe 21 bis :

### **Exemple d'évacuation d'un campement à Châtenay-Malabry en octobre 2013**

L'évacuation d'un campement de 100 personnes à Châtenay-Malabry au mois d'octobre 2013 est un exemple d'une application de la circulaire du 26 août 2012. Cette évacuation s'est déroulée en 3 étapes:

Phase 1 : diagnostic par l'opérateur en Ile-de-France. En juin 2014, le GIP HIS<sup>1</sup> identifie 20 ménages (60 personnes) qui ont commencé des démarches d'insertion et qui pourraient bénéficier d'un accompagnement vers le logement.

Phase 2 : entre septembre et octobre 2014, diagnostic renforcé de 14 des 20 ménages par ADOMA<sup>2</sup> (les 6 autres avaient quitté le campement) et recherche de solutions de relogement. Un comité de pilotage présidé par le sous-préfet d'Antony (Hauts-de-Seine) valide les orientations proposées par ADOMA.

Phase 3 : évacuation du terrain le 29 octobre 2014. Quatre ménages sont pris en charge dans des résidences sociales d'ADOMA dans le département des Hauts-de-Seine, 2 ménages sont hébergés en hôtel dans l'attente d'une admission dans une résidence sociale (1 ménage qui devait être accueilli en résidence sociale a choisi de repartir en Roumanie). Ces 6 ménages ont signé un contrat d'engagement portant sur la scolarisation des enfants, l'apprentissage du français et l'insertion socioprofessionnelle. Ils vont bénéficier d'un accompagnement social par ADOMA.

Il s'agit précisément pour les enfants vivant dans un campement en voie de démantèlement, d'écarter tout risque de rupture dans les parcours scolaires et d'être particulièrement vigilant au maintien des jeunes filles à l'école, souvent déscolarisées dans ce contexte.

---

<sup>1</sup> Créé en 1993, le Groupement d'Intérêt public habitat et interventions sociales (GIP HIS) pour les mal-logés et les sans-abri est un outil régional du Préfet de Région d'Ile de France, pour accompagner le relogement des publics présentant des difficultés d'accès au logement social dans les huit départements franciliens (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise). A la demande de l'Etat, il gère notamment des actions de relogement de personnes défavorisées sortant de squats, de campements ou d'immeubles dangereux et contribue au maintien dans le logement.

Le GIP HIS assure des fonctions de diagnostic, d'observation sociale, de médiation, d'accompagnement social.

<sup>2</sup> Adoma, naguère Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (SONACOTRA), anciennement Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens (SONACOTRAL), est une société d'économie mixte française dont le capital est détenu par des acteurs publics, notamment l'État. L'entreprise construit et gère un très grand nombre de produits (foyers de travailleurs migrants, résidences sociales, pensions de famille, centres d'hébergement, centres d'accueil de demandeurs d'asile, aires d'accueil de gens du voyage...) et offre plus de 76 000 solutions de logements en France.